



DÉLIBÉRATION

du 20 mai 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), M. Philippe THIBAUDEAU,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine BRANCHEREAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 mai 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 MAI 2025 Publiée, le 21 MAI 2025 Notifiée, le	
Délibération n°25.3.03	<u>URBANISME – BÂTIMENTS</u> Avenant n°6 avec ARCADIS - maîtrise d'œuvre ZAC Cour des Bois

Par délibération en date du 29 mars 2016, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement Arcadis / Atelier Faye / Atelier 360 / Hardy Environnement pour l'aménagement des tranches 3 à 6 de la ZAC Cour des Bois pour un montant de 524 049.90€ HT.

Par délibérations en date du 03 novembre 2016, 7 février 2017, 11 décembre 2018, 2 novembre 2021 et 23 mai 2023, cinq avenants ont été conclus portant sur des corrections d'honoraires et des missions complémentaires. La somme de ces avenants porte le nouveau montant du marché à 623 755,64€ HT.

L'avenant n°5 conclu en 2023 avait pour objet la reprise complète de l'AVP sur la tranche opérationnelle n°6 et l'actualisation des procédures environnementales (mise à jour des inventaires, Porté à Connaissance Loi sur l'Eau).

L'AVP présenté en septembre 2023 a fait l'objet d'ajustements jusqu'en mars 2024 à la suite des observations de la Commune et de LAD. En dehors des observations sur les espaces publics, **la tranche 6 a également due être redensifiée entre fin 2023 et mars 2024 pour répondre aux objectifs du SCOT et du dossier de réalisation.**

La méthode de calcul de la densité a toutefois dû être affinée en 2025 pour être conforme à la définition du SCOT (qui prévoit que seuls les équipements répondant aux besoins plus larges que l'opération peuvent être exclus du périmètre de référence). **Une analyse détaillée a donc été engagée sur tous les secteurs de la ZAC afin d'optimiser et de justifier le calcul de la densité.**

Par ailleurs, le plan d'aménagement et la trame viaire de la tranche 6 doivent être partiellement revus pour optimiser l'insertion et la desserte des logements collectifs, dont le nombre a dû être revue à la hausse pour atteindre les objectifs de densité.

Il convient donc de conclure un avenant comme suit pour intégrer ce temps de travail supplémentaire :

Montant du marché initial	524 049,00 € HT
Montant des avenants précédents	99 706,65 € HT
Montant du présent avenant	4 275,00 € HT
Nouveau montant du marché	628 030,65 € HT
TVA (20 %)	125 606,13 €
Nouveau montant du marché	753 636,78 € TTC
% d'augmentation par rapport au marché initial	19,84 %

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau Municipal et de la commission Urbanisme – Bâtiments,

Considérant les travaux supplémentaires réalisés par la maîtrise d'œuvre sur la tranche 6 de la ZAC,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre pour la ZAC Cour des Bois avec le groupement ARCADIS / Atelier Faye / Atelier 360 / Hardy Environnement pour un montant de 4 275€HT

Sandrine BRANCHEREAU
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

